



Mon mari veut divorcé moi je ne sais pas

Par **jessbos**, le **29/07/2012** à **20:04**

Bonjour,

mon mari veut a tout prix que j accepte le divorce et me reclame qui est normal sa part de la maison

je voudrais savoir si j'ai le droit de refuser le divorce car mon mari me dit que je n'ai pas le choix

si je refuse le divorce a t'il le droit de me réclamer et mettre en vente la maison ?

il m'a quitté pour une autre et me dit qu'il ne sont plus ensemble son avocate lui a conseillé de trouver un compromis car cela peut etre long et couteux de faire un divorce pour faute

j avoue que je suis un peu perdu je ne sais plus quoi faire car il me dit tellement de méchanceté ensuite il me parle bien et ensuite ca recommence

merci pour vos reponses

Par **amajuris**, le **29/07/2012** à **20:26**

bjr,

rien ne vous oblige à vous soumettre à la volonté de votre mari de divorcer.

quand les époux ne sont pas d'accord sur le principe du divorce ou sur ses conditions cela peut durer plusieurs années sans oublier la liquidation de la communauté qui peut durer longtemps également.

devant votre refus votre mari devra déposer une requête en divorce devant le juge aux affaires familiales du TGI compétent.

cdt

Par **jessbos**, le **29/07/2012** à **20:53**

merci pour votre réponse car en ce moment cela devient compliqué cette situation j aimerais pouvoir conserver ma maison en lui donnant sa part si je le peux mais lui veut que j accepte le divorce et a l 'amiable sait il peut etre qu'il peut perdre beaucoup je ne sais pas

je suis vraiment seule et desesperer de voir cette situation s'envenimer jour apres jour il refuse de me parler au tél ou repondre au message il me dit qu'il n a pu a payer le pret de la maison etant donné qu'il n'y reste plus et apres il me dit je suis encore chez moi

que dois je faire ? je suis une personne fragile et désespéré

Par **cocotte1003**, le **30/07/2012** à **02:37**

Bonjour, de toutes façons votre mari obtiendra le divorce au bu de 2 ans de séparation officielle. Si le juge ne vous accorde pas la jouissance de la maison à titre gratuit, votre mari pourra vous demander une indemnité d'occupation pour le temps ou vous aurez occupée seule la maison. allez déjà consulter un avocat vous serez déjà plus à meme de vous "défendre" devant les dires de monsieur.et voyez avec une banque pour connaitre vos possibilités de rachat de la part de la maison, cordialement